

CAPL A du 13 novembre 2014

Liste d'aptitude de B en A 2015

Compte-rendu

Toulouse, le 17 novembre 2014

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales (CGT Finances Publiques et Solidaires)

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 a été présenté le 1^{er} octobre.

Il résume parfaitement le cap décidé par les pouvoirs publics : ramener coûte que coûte le déficit public sous la barre des 3% du P.I.B., selon les engagements pris auprès de la Commission européenne.

Ce ne sera pas possible avant 2017. Pour 2015, le déficit sera bloqué à 4,3 %.

Alors, il faut donner des gages aux partenaires européens et au monde de la finance : le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans présenté par le Premier ministre en avril dernier sera bien mis en œuvre avec, dès 2015 un effort de 21 milliards d'euros sur la dépense publique.

La masse salariale sera concernée à hauteur de 1,4 milliard d'euros; le gel du point d'indice est maintenu.

Au même moment, la DGFIP subira la perte de 2000 emplois supplémentaires alors que la situation de nombreux services est déjà catastrophique.

Concernant la CA. Locale de ce jour, c'est à dire la CAP locale préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous souhaitons rappeler que la DGFIP a décidé de revoir brutalement à la baisse le niveau de la promotion interne.

Pour le département de la Haute Garonne, nous constatons que le nombre de candidatures a peu évolué : 54 en 2015, 51 en 2014.

Nous savons que les trois voies d'accès au grade d'inspecteur (concours, examen professionnel, liste d'aptitude) ont été nettement réduites.

Cette sélectivité accrue est très mal ressentie par nos collègues qui considèrent à juste titre qu'ils sont de plus en plus maltraités.

La CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, nous sommes conscients que certains agents ne peuvent pas (pour de multiples raisons) accéder à la promotion par le concours.

Dans ce contexte, nos principales revendications sont les suivantes :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent »,
- l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de la valeur professionnelle ne doit pas entraîner la mise à l'écart des candidats qui auraient un parcours spécifique
- l'abandon du système des potentialités qui limite la défense des agents en CAP Nationale aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Nous avons examiné en consultation l'ensemble des dossiers et nous souhaitons vous expliquer pour quels motifs la liste présentée peut être utilement modifiée.

Concernant le dialogue social, la CGT Finances Publiques est obligée à nouveau d'intervenir. Le 27 juin 2014, la CGT Finances Publiques 31 avait fait la demande à la Direction que des experts supplémentaires puissent siéger aux CAPL de mutation au 1er septembre. Cela permettait aux futurs candidats de se donner une idée réelle du fonctionnement des CAPL. Ce dispositif devait bénéficier à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Après avoir pris l'aval de la Centrale, la DRFIP 31, par l'intermédiaire de la responsable du pôle transverse a rejeté le 2 juillet 2014 cette demande sans qu'aucune autre organisation syndicale autre que la CGT Finances Publiques n'intervienne pour qu'il en soit autrement. Aujourd'hui, nous ne voulons pas remettre en cause la tenue des CAPL de liste d'aptitude, mais nous notons toutefois que la Direction a changé d'avis suite à la demande similaire formulée par Solidaires Finances Publiques. Nous notons là une avancée.

Cependant, nous aimerions qu'à l'avenir l'ensemble des organisations syndicales soient également traitées.

Réaction de l'Administration :

Après lecture des déclarations liminaires, la Présidente de la CAPL n°1 a communiqué quelques précisions :
Une réunion sera organisée par le service RH pour les agents classés « à revoir » afin d'étudier les différentes possibilités. Les agents peuvent demander un entretien individuel.

L'âge n'est plus un critère pour écarter un dossier.

L'aptitude à la mobilité est déterminant.

Ordre du jour

1) Approbation du Procès-Verbaux de la CAPL n°1 du 30 juin 2014 - Entretien Professionnel / Recours Catégorie A

Votes Organisations Syndicales : **CGT Finances Publiques, Solidaires et FO : pour**

Vote administration : pour

2) Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques / année 2015

La campagne pour la liste d'aptitude a été lancée le 04/08/2014 par l'envoi d'un courrier. Un courrier a été adressé à tous les agents remplissant les conditions statutaires. Le service RH a reçu 18 agents en entretien individuel.

Bilan de la sélection 2014 :

Depuis 2012 le dispositif de sélection par LA et l'affectation sont unifiés (plus de filière).

Sélectivité des dossiers :

les critères sont cumulatifs : grande expérience professionnelle (ancienneté administrative dans le grade, la catégorie, le service public), diversité des parcours; aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique; très bonne évaluation pendant 5 ans, aptitude à exercer les fonctions d'un cadre A.

Pour l'année 2014, 4116 candidats (11,4% excellents, 23,6% de très bons), 200 promus (4,8%).

Pour la Haute-Garonne, 51 candidats (26 très bons, 8 excellents), 3 promus.

Pour la liste d'aptitude 2015, 3 potentialités pour la CAPL, 59 candidats

Avant CAPL : 5 excellents, 25 très bons, 29 à revoir

DELIBERATION DE LA CAPL N°1

2 agents passent de « très bon » en « excellent », 3 agents classés « à revoir » dont un défendu par la CGT Finances Publiques passent en « très bons ».

VOTES

LISTE « EXCELLENTS »

Organisations Syndicales : **CGT Finances Publiques, Solidaires et FO : abstention**

Administration : pour

LISTE « TRES BONS »

Organisations Syndicales : **CGT Finances Publiques, Solidaires et FO : contre**

Administration : pour

LISTE « A REVOIR »

Organisations Syndicales : **CGT Finances Publiques, Solidaires et FO : contre**

Administration : pour

3) Questions diverses

La Présidente de la CAPL a informé la CAPL N°1 du détachement d'un inspecteur au Conservatoire du littoral à compter du 01/01/2015.

Une mission structure nationale est créée : la mission évaluation domaine.

La direction est en attente de la note créant la mission nationale « équipe de renfort ».

Les agents qui souhaitent avoir des explications supplémentaires peuvent joindre :

Caroline VEGA : 05.34.31.95.14

Jean-Jacques BERGOUGNOUX : 05.34.44.82.32

